



Intervention d'Anne Hidalgo sur la modernisation du Programme Local de l'Habitat

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers Collègues,

En consacrant le logement comme pierre d'angle de notre politique parisienne, nous avons affirmé une ambition très claire : faire de Paris une ville qui permette à toutes les classes sociales de travailler, de vivre et d'enrichir de leurs différences l'ensemble de notre territoire.

Pour s'accomplir pleinement, ce projet évident mais difficile nécessite des outils adaptés à la réalité très contrastée de Paris.

C'est la raison pour laquelle nous allons aujourd'hui débattre de la modification de notre Programme Local de l'Habitat.

Une telle modification est nécessaire pour traduire en actes les engagements que nous avons pris devant les Parisiens, et auxquels ils ont majoritairement souscrit.

Après celui de 2011, ce nouveau plan stratégique de l'habitat – dont l'ambition accrue est déclinée en fiches-actions précises – est rendu possible grâce à un travail nourri de concertation :

Le Conseil de Paris a approuvé à l'automne le principe de cette modification ; le projet actuel a été soumis pour avis à l'Etat, aux Maires d'arrondissements, aux communes concernées et à l'ensemble des parties prenantes. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont participé à son élaboration.

Ce travail ouvre des perspectives d'améliorations tangibles dans la vie des Parisiens. Je pense évidemment à la modification concomitante du PLU qui nous permettra d'étayer notre stratégie foncière en vue de créer du logement social.

Cette stratégie, je la revendique plus que jamais : grâce à un investissement de 3 Mrds€ inscrits au PIM pour financer les aides à la pierre et les préemptions, nous atteindrons le taux des 25% de logements sociaux en 2025.

Chaque année, nous produirons ainsi 7.000 à 7.500 logements sociaux. Je l'ai redit lors de la remise du rapport de la Fondation Abbé Pierre : les aides à la pierre sont indispensables pour permettre à chaque Parisien d'accéder à un toit, mais aussi pour soutenir un pan entier de l'économie parisienne, pourvoyeuse de très nombreux emplois.

Je serai en ce sens très vigilante sur l'accompagnement budgétaire de l'Etat pour atteindre ces grandes ambitions.

Notre démarche, menée en faveur d'une majorité de Parisiens, appelle le consensus de la part de notre assemblée.

A titre d'exemple, le Maire de Bordeaux, Alain JUPPÉ, consacre actuellement la moitié de son effort de construction de logement au logement social – dont 30 % au PLAI. Je souhaite que sur ce sujet majeur, nous sachions dépasser les querelles stériles afin d'œuvrer dans le seul intérêt de nos concitoyens.

Car, nous le savons, le développement du logement social est l'outil de la mixité sociale, sans laquelle aucune ville du rang de Paris ne pourrait exister. Il revient par conséquent à la maîtrise d'ouvrage publique de veiller à la composition d'ensemble de ses programmes de construction : la répartition actuelle est ainsi de 30% PLAI, 40% PLUS, 30% PLS.

Par souci d'équilibre également, nous voulons faire porter l'effort sur le logement familial, qui représentera jusqu'à 75% de notre production, avec une attention spécifique aux PLAI familiaux : la modification du PLH permettra de hisser cette production de 2.600 à 3.600 logements sur la période 2014-2016.

Ce choix fait l'objet d'un vœu spécifique de l'exécutif.

Les classes moyennes ne seront pas oubliées de ce PLH : avec 30% de la production de logement social en PLS, et 20% de la production de logements intermédiaires – et même 30% dans les opérations de plus de 800 m² en zone suffisamment pourvue ; avec le lancement annoncé de l'agence publique/privée Multiloc, et la mise en œuvre attendue de l'encadrement des loyers, nous entendons poursuivre notre politique résolue en direction des classes moyennes.

La situation des demandeurs de logements sociaux retient également notre attention. Je souhaite notamment instaurer encore plus de transparence dans les processus d'attribution.

Après l'expérimentation très concluante que nous conduisons depuis l'automne, le système de cotation sera généralisé. Dans la même veine, nous lancerons dans un mois le dispositif Loc'Annonces, pour faciliter la demande de l'utilisateur, et nous signerons prochainement avec les bailleurs des contrats d'objectifs ainsi qu'une charte des mutations, dans le but d'améliorer toujours plus la qualité de la gestion locative, qui fonde l'indispensable confiance entre les locataires et les bailleurs.

Dans une perspective plus large enfin, la modification du PLH nous donne l'occasion d'accélérer le chantier de la transition énergétique. En cette année 2015 – année de la COP 21, nous initierons un plan « 1.000 immeubles » pour inciter les copropriétés privées les plus énergivores à davantage de sobriété.

Cet effort s'ajoutera à celui que mènent actuellement les bailleurs sociaux sur leur propre parc. Quelque 4.500 logements seront ainsi rénovés chaque année, engageant notre ville sur la voie d'un développement plus vertueux.

Mes chers Collègues, l'adaptation de nos outils d'action en matière de logement est plus que jamais nécessaire car elle sert un objectif simple : permettre à chacun d'accéder dans de bonnes conditions à un habitat conforme à ses besoins et à ses aspirations. De la réussite de notre action dépend aujourd'hui toute la vitalité socio-économique de Paris.

Je tiens à remercier mon adjoint Ian BROSSAT pour la constance de ses convictions et de l'engagement qu'il déploie aujourd'hui pour permettre à chaque Parisien de se loger convenablement, et ainsi concrétiser, par les actes, notre idéal de solidarité. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61